



**CONFÉRENCE MONDIALE  
DE L'ALIMENTATION**

ROME, 5-16 Novembre 1974

Distr.  
LIMITEE

E/CONF.65/C.1/L.8  
8 novembre 1974

ORIGINAL: FRANCAIS

---

PREMIERE COMMISSION

Point 9 (b) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE  
MESURES VISANT A ACCROITRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DANS LES PAYS  
DEVELOPPES

Algérie: Projet de résolution

La Conférence mondiale de l'alimentation

Rappelant les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1er mai 1974, concernant la Déclaration et le Programme d'Action relatifs à l'instauration d'un nouvel ordre économique international notamment la partie I, sections 1, 2 et 3,

Rappelant la résolution 3180 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1973, relative à la Conférence mondiale de l'alimentation,

Considérant qu'il convient de promouvoir la sécurité alimentaire mondiale en respectant le principe de la souveraineté des Etats et qu'elle devrait favoriser l'accélération du processus de développement des pays en voie de développement dans le cadre du Nouvel Ordre Economique International et assurer l'amélioration de la coopération internationale et la prospérité de tous les pays,

Considérant l'urgence de solutions susceptibles d'accroître rapidement les disponibilités mondiales en produits alimentaires dans le but d'assurer la sécurité des approvisionnements,

Préoccupée par les conséquences néfastes des freins et limites divers apportés à la production alimentaire,

Reconnaissant le lien de cause à effet existant entre les déficits alimentaires de l'humanité et le gaspillage ou la sous-utilisation des ressources en sols et en produits alimentaires, du fait des surconsommations ou des politiques commerciales limitant les productions,

Considérant que c'est dans les pays développés que se trouvent présentement réunies le maximum des conditions favorables à l'accroissement rapide des productions agricoles,

1. Invite instamment les pays développés à adopter et mettre en oeuvre des politiques agricoles compatibles avec les besoins actuels et prévisibles en produits alimentaires de l'humanité, afin d'assurer un meilleur approvisionnement de tous les pays;
2. Demande que la lutte contre toute forme de gaspillage en produits, terres ou eau soit rapidement entamée dans tous les pays, et notamment les pays industrialisés;
3. Invite les pays développés à tout mettre en oeuvre afin de contribuer, dans le cadre de la solidarité internationale et dans le respect de la souveraineté des Etats, à la lutte contre la faim et la malnutrition pour que, dans la décennie qui vient, plus aucun être humain ne souffre de la faim;
4. Prie les Chefs de secrétariat des Organisations internationales, et en particulier la FAO de présenter dans ce sens à l'ECOSOC à sa cinquante-neuvième session, un programme opérationnel par région et par produit.